

Politique sur la civilité



La Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) est fière de s'être dotée d'une **Politique sur la civilité** en complémentarité avec les valeurs véhiculées dans son **Plan d'engagement vers la réussite 2017-2022** et son **Cadre de référence en matière d'éthique**. Elle se doit de fournir un environnement de travail et d'études sain et sécuritaire.

La CSDN convient que le développement et le maintien d'un bon climat de travail sont une responsabilité partagée.

La **Politique sur la civilité** regarde toute personne œuvrant au sein de l'organisation ou s'adressant à un employé de la commission scolaire : commissaires, direction générale, directions d'établissements et autres gestionnaires, membres du personnel, bénévoles, stagiaires, élèves, parents et citoyens.

Démarche

2013-2014

Dans un contexte social où l'éthique occupe une place prédominante, la CSDN a le désir de réaliser un document selon la perspective d'un environnement sain et sécuritaire. Mise sur pied du comité éthique

2015

Lancement du *Cadre de référence en matière d'éthique* de la CSDN

2015-2016

Mise sur pied du comité climat scolaire de la CSDN, piloté par les Services éducatifs

2015-2018

Poursuite des actions du comité éthique afin d'assurer la pérennité de la pensée et de l'agir éthiques dans notre organisation

2017-2018

Élaboration d'un protocole pour favoriser et maintenir des pratiques collaboratives avec les parents de nos élèves

2018-2019

Élaboration de la *Politique sur la civilité*

Principes directeurs

- EXCELLENCE**
 - Qualité élevée
 - Idéal à atteindre
 - Guide les actions
 - Meilleures pratiques
 - Haut niveau d'efficacité
 - Développement personnel
- INNOVATION**
 - Nouvelles idées
 - Penser différemment
 - Dépasser le présent et l'acquis
 - Audace - Curiosité
 - Sens pratique
- ÉQUITÉ**
 - Droits de chacun
 - Traitement juste et équitable
 - Reconnaissance de la contribution
- RESPONSABILITÉ**
 - Imputabilité

Nos valeurs

- COOPÉRATION**
 - Soutien
 - Solidarité
 - Complicité
 - Mobilisation
- INTÉGRITÉ**
 - Éthique
 - Loyauté
 - Fiabilité
 - Compétence
 - Attitude professionnelle
 - Comportement moral et juste
- RESPECT**
 - Fiabilité
 - Confiance
 - Égalité et dignité
 - Politesse et civilité
 - Respect des échéances
 - Respect des engagements

Extrait du Plan d'engagement vers la réussite 2017-2022 de la CSDN



Vous pouvez consulter la *Politique sur la civilité*, le *Cadre de référence en matière d'éthique* et le *Plan d'engagement vers la réussite 2017-2022* sur le site Internet de la CSDN : csdn.qc.ca



Politique sur la civilité

La civilité se définit par un groupe de normes, de règles de vie et de conventions, implicites ou explicites, en vigueur au sein d'un groupe, encadrant les comportements qui favorisent les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives, au bénéfice de tous.

La civilité n'a pas pour objectif de limiter la liberté d'expression ou de restreindre la possibilité de formuler un désaccord.

Chacun doit y contribuer à sa façon en fonction de son rôle au sein de l'organisation. De plus, la présente politique s'applique à tous, en toute circonstance, en tout lieu, et ce, même lorsqu'il s'agit d'un espace virtuel.

Habiletés et comportements attendus



Faire preuve d'empathie,
d'ouverture et d'écoute face aux autres.

Agir et communiquer avec respect,
délicatesse, tact et diplomatie.



Entrer en contact de façon courtoise
et entretenir de bonnes relations.

**Favoriser la confiance et
le soutien** à l'égard des autres.



Faire preuve de jugement,
agir avec intégrité et civilité.



Collaborer adéquatement avec
les collègues et son environnement.



Rôles et responsabilités

- ▶ **Faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations :** respect, collaboration, politesse, courtoisie, intégrité et savoir-vivre.
- ▶ **Porter un regard critique** sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires, si requis.
- ▶ **Demander l'appui** de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, si on ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à une situation inconfortable.
- ▶ **S'adresser au corps policier** dans un cas de menaces ou de violence, en déposant une plainte.
- ▶ **Intervenir** lorsqu'on est témoin d'un geste d'incivilité.